

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN**

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix-sept heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur François TILLY, le plus âgé des membres du conseil.

Etaients présents : G.LE BRIAND, F.AMBERT, L.LE MOULLEC, P.BOURGÈS, J. GICQUEL, AM.BROUDIC, T.LE CHEVANTON, M.KERGALL, Y.LE GUILCHER, I.LE CORRE, N.MARCHOU, D.MERLE, M.MERLÉ, F.TILLY, M.LE PARLOUËR, S.MOREAU, A.LE MORVAN, Y.LE CALVEZ
Excusé : H.MARION procuration à D.MERLE
Secrétaire : T.LE CHEVANTON
Assistait : A.LE CONTELLEC, DGS

Membres de référence : 19

Membres en exercice : 19

Membres ayant pris part à la délibération : 19

ELECTION DU MAIRE (5.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mr Gilbert LE BRIAND 15 voix (quinze)

Mr **Gilbert LE BRIAND**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Gilbert LE BRIAND

